



Négociation
Annuelles
Obligatoires
2024

L'intersyndicale signe une série d'accords !

Salaires : une enveloppe de 4,5%

Accord unanime

OETAM	I&C
2,4 % d'AG	Triennale de 10% pour 95% des cadres
0,76 % d'AI	4,5 % d'AI
Talon à 100€ (+0,78%)	Garantie de 100€ pour 80% des cadres

Salaires Minimum Framatome à 2048€

Budget prime de 1,8%

Abondement PEG de 300€ pour 400€ versés

Abondement PERCO 450€ pour 600€ versés depuis le CET/CCFC

Transport prise en charge à hauteur de 75%
Revalorisation des IKM de 8% sur les 2 premières tranches

Égalité professionnelle 0,1%

Accord majoritaire

Accord parcours de carrière 0,2%

Accord majoritaire

OETAM	I&C
0,2% pour les GALONS	0,2% de hiérarchie des rémunérations

22 12 2023

Nous n'oublions pas l'effet FRAME consécutif aux accords de septembre 2023, +0,77 % applicable sur paie de janvier 2024 ! Tous ces accords permettront d'apporter de vraies garanties pour tous les salariés.

framato**me**

